



DÉCISION n° 9022/22/441

République français
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service Jeunesse

Objet : Convention de partenariat pour l'organisation d'un mini-camp par la commune de Vauvert – Service jeunesse- du 27 au 29 janvier 2023

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une convention de partenariat avec l'association « Etoile du matin » pour l'organisation d'un mini camp du du 27 au 29 janvier 2023, à destination des jeunes inscrits au Service jeunesse;

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec l'association « Etoile du Matin », 30 570 L'ESPEROU, représentée par Pascale DUSSOLE, pour l'organisation d'un mini camp du 27 au 29 janvier 2023

Article 2 : En contrepartie, la commune versera à l'association la somme forfaitaire de 1100 € TTC par mandat administratif en 2 versements, un à la signature de la convention de 300€ et l'autre de 800€ au terme du séjour sur présentation de facture.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de l'année 2023 au chapitre 011 à l'article 6288 fonction 422 service 0212. Les recettes au chapitre 011 fonction 422 service 0212.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et Madame la trésorière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 12 DEC. 2022

Le maire,
Jean Denat
Jean Denat



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation, la directrice générale des services, Yolande Cavalier